




COMMUNE DE SALEUX

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VII : Annexes

<p><u>ARRET PROJET</u></p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 27/06/2019</p>	<p>Le Maire Ernest CANDELA</p> 
<p><u>ENQUETE PUBLIQUE</u></p>	<p>Vu pour être annexé à la l'arrêté du conseil municipal en date du</p>	

SALEUX

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES SANITAIRES

7 – a ADDUCTION D'EAU

EAU POTABLE

La Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole gère l'eau potable pour la commune de Saleux

La commune de SALEUX est alimentée par le captage situé sur le territoire.

Les périmètres de protection des captages dits de Saleux, Victorine Autier et Val de Selle datent des années 1980. Ils ne sont plus conformes aux normes de protection environnementale actuelles, une procédure de révision des périmètres de ces sites de production d'eau potable est en cours.

SALEUX

Plan Local d'Aménagement

ANNEXES SANITAIRES

7 – b ASSAINISSEMENT note technique

La Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole a pris la compétence assainissement sur l'ensemble des communes de son territoire, dont SALEUX fait partie.

Concernant l'eaux usées, la commune est en grande partie en assainissement collectif de type séparatif donc chaque future parcelle devra se raccorder sur le réseau existant.



Ministère de la Transition écologique et Solidaire

Portail d'information sur l'assainissement communal

Situation au 31/12/2016 des stations de traitement des eaux usées (mise à jour le 07/12/2017)

A propos de la conformité | Aide utilisateur

Toutes les stations de traitement | Station de traitement non conforme | Collecte non conforme | 2016



AMIENS		
Description de la station Nom de la station : AMIENS (Zoom sur la station) Code de la station : 03202050000 Nature de la station : Urbain Réglementation : Eau Région : HAUTS-DE-FRANCE Département : 80 Date de mise en service : 15/01/2007 Service instructeur : DDTM 80 Maître d'ouvrage : Exploitant : Commune d'implantation : AMIENS Capacité nominale : 260000 EH Débit de référence : 26000 m3/j Auto-surveillance validée : Oui Traitement reçu par le DERU : - Traitement secondaire - Dénitrication plus poussée - Déphosphatation plus poussée + Filaires de traitement :	Chiffres clés en 2016 Charge maximale en entrée : 149529 EH Débit entrant moyen : 24253 m3/j Production de boues : 3360.40 tMS/an Destinations des boues en 2016 (en tonnes de matière sèche par an) : <div style="text-align: center;"> </div>	Milieu récepteur Bassin hydrographique : ARTOIS-PICARDE Type : Eau douce de surface Nom : Rejet AMIENS Nom du bassin versant : Zone sensible : Les fleuves côtiers du bassin Artois-Picarde Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006) Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 22/02/2006) Consulter les zones sensibles Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'agrandir)
Agglomération d'assainissement Code de l'agglomération : 010000180021 Nom de l'agglomération : AMIENS Commune principale : AMIENS Tranche d'obligation : [100 000 ; ...] EH Taille de l'agglomération en 2016 : 149529 EH Somme des charges entrantes : 149529 EH Somme des capacités nominales : 260000 EH + Liste des communes de l'agglomération :	Chiffres clés en 2015 Chiffres clés en 2014 Chiffres clés en 2013 Chiffres clés en 2012 Chiffres clés en 2011 Chiffres clés en 2010	Conformité équipement au (31/12/2017 : provisoire) : Oui Respect de la réglementation en 2016 Conforme en équipement au 31/12/2016 : Oui Date de mise en conformité : 19/03/2007 Abattement DBO5 atteint : Oui Abattement DCO atteint : Oui Abattement Ngl atteint : Oui Abattement Ptl atteint : Oui Conforme en performance en 2016 : Oui Réseau de collecte conforme (temps sec) : Oui Date de mise en conformité : 01/01/1983 Respect de la réglementation en 2015 Respect de la réglementation en 2014 Respect de la réglementation en 2013 Respect de la réglementation en 2012 Respect de la réglementation en 2011 Respect de la réglementation en 2010

précédent | suivant | accueil

SALEUX

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES SANITAIRES

7 – c ORDURES MENAGERES

Les déchets

Type de déchets

Les ordures résiduelles (ménagères) bac couvercle vert foncé. Le jour de la collecte est le mardi.
Les emballages bac couvercle jaune. Le jour de ramassage est le mercredi mais des semaines paires.

Les encombrants. Le ramassage se fait le 2ème jeudi de février, mai, août et novembre.

Merci de présenter vos bacs de déchets à la collecte la veille au soir et de ne pas laisser votre container sur la voie publique au-delà du jour de ramassage

Indépendamment des éléments rapportés ci-dessus, il y a aussi :

La benne à déchets verts :

Elle est installée dans la cour des services techniques de la commune toute l'année.

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 08 heures à 17 heures.

Le samedi de 09 heures à 17 heures mais uniquement d'avril à octobre.

Le dimanche et les jours fériés : Fermeture des services techniques. Si vous ne pouvez attendre, vous devez conduire vos déchets à la déchetterie de Saint Fuscien.

Elle est installée dans la cour des services techniques de la commune. Elle a pour but de récupérer les tontes de gazon ainsi que la verdure provenant des tailles de haies.

Aucun autre déchet ne doit être déposé dans cette benne et surtout pas les sacs en plastique contenant ou ayant contenu les tontes.

Les deux points verts, un à la grenouillère et l'autre sur le parking du terrain de football sont réservés pour les déchets verts provenant des jardins familiaux. Il est interdit de déposer tout autre déchet.

Les bacs pour les verres et pour les papiers.

Plusieurs bacs sont installés dans la commune. Ils permettent de respecter les règles du tri sélectif.

Pour tous les autres déchets :

Ils doivent être déposés à la déchetterie. La plus proche se situe à Saint Fuscien mais il y en a une aussi à Camon et une autre à Amiens. C'est notamment le cas pour les gravats, la ferraille, l'électroménager hors d'usage et les huiles usées. A ce propos, il est rappelé qu'il est strictement interdit de faire la vidange de votre voiture sur la voie publique et surtout de jeter votre huile dans les caniveaux. C'est rare mais certains ne se gênent pas pour le faire.